

PRÉFET DE MAYOTTE

Mamoudzou, le 04.10.2018

ARRETE N° 866 / D.T.S.O.I / 2018

portant nomination du président du jury de concours de pilote
pour la Station de pilotage de Mayotte

LE PREFET DE MAYOTTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu les articles L5341-1 et suivants du Code des Transports fixant le régime du pilotage dans les eaux maritimes ;

Vu le Code des transports et notamment les articles R.5341-1 à 5341-87 relatif au pilotage maritime ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 1990 modifié, portant organisation et programme des concours de pilotage ;

Considérant l'avis de concours du 17 09 2018 pris par le directeur de la mer Sud océan Indien pour le recrutement d'un pilote de Mayotte à partir du 20 11 2018.

Sur demande du directeur de la mer Sud océan Indien ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le capitaine de frégate Yves JOURDAN, commandant de la base navale de Mayotte est nommé président de la commission de concours de pilote susvisé.

Article 2 : Le directeur de la mer Sud océan Indien est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet de Mayotte,



Dominique SORAIN

